



Rennes, le 16 mars 2020

Communiqué

La Cgt met en place un numéro vert gratuit pour répondre aux interrogations des salariés dans cette crise sanitaire du coronavirus.

Les militants Cgt s'organisent à partir de lundi 16 mars à 14h pour faire des permanences téléphoniques destinées aux salariés de toute la région Bretagne.

Les mesures prises par le gouvernement et le Président de la République ont des conséquences sur les conditions de travail des salariés, quels que soient leurs statuts et la taille de leur entreprise.

Comme en matière de santé, les salariés doivent aussi se protéger socialement. Cela suppose de connaître ses droits, c'est l'objet de la mise en place de ce numéro vert.

De nouvelles dispositions pourraient être annoncées dans les heures ou les jours qui viennent. Quelles que soient la nature de ces mesures, la relation de chacun à son travail risque d'être modifié. Il est important pour les entreprises et les salariés que ces transitions, fussent-elles momentanées, s'opèrent dans les meilleures conditions.

Les principales questions sont sur la prise en compte du chômage partiel, le télétravail, les conditions de gardes pour les enfants, le licenciement, le non renouvellement de contrat...

Le Président de la République a précisé que personne ne doit pâtir socialement et économiquement de cette crise sans précédent. l'Etat « prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux » et ce, a-t-il insisté, « quoi qu'il en coûte ».

Les permanences sont organisées de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Elles concernent l'ensemble des secteurs d'activité.

Le numéro est le 0805 38 66 61.